



PC.DEL/865/08  
23 October 2008

Original: FRENCH

## **Présidence française du Conseil de l'Union européenne**

**Conseil Permanent No. 736  
23 octobre 2008**

### **Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne au sujet des élections présidentielles en Azerbaïdjan**

L'Union européenne souhaiterait attirer l'attention du Conseil permanent sur la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne au sujet des élections présidentielles en Azerbaïdjan du 17 octobre 2008.

« L'Union européenne relève les efforts accomplis pour assurer une meilleure conduite des élections ainsi que les amendements au code électoral qui tiennent compte de certaines recommandations formulées par le BIDDH et la Commission de Venise.

L'Union européenne note néanmoins que ces élections ne respectent pas encore les standards démocratiques internationaux, en ce qui concerne notamment l'organisation du débat public, le déroulement du vote et le décompte des voix.

L'Union européenne appelle instamment les autorités azerbaïdjanaises à poursuivre leurs efforts afin de respecter leurs engagements internationaux en matière de pluralisme démocratique et de liberté des media. Elle réaffirme qu'elle est disposée à poursuivre son appui au développement des institutions

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)

démocratiques de l'Azerbaïdjan, dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

La Croatie\* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

\* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association. »

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)